

31

Agen, le 23/02/2021

Direction Départementale des Territoires
Subdivision de Nérac
Quai de la Baïse
BP124
47600 NERAC

Contact : Pôle électrification
Service urbanisme
Séverine PEREIRA
05 53 77 65 00

Objet : avis Permis de Construire - N° 4706021A0001



Madame, Monsieur,

En application de l'article du Code de l'Urbanisme, R 410-10 concernant les certificats d'urbanisme, et de l'article R 423-52 relatif aux autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager), vous nous avez consultés en qualité de gestionnaire de réseau public, pour l'émission d'un avis sur les possibilités d'alimentation en énergie électrique, pour la demande de :

Permis de Construire N° 4706021A0001

sis à l'adresse CAMP BARRAT, commune de CAUDECOSTE.

Au vu des informations fournies par la Société OXYNERGIES SAS, en date du 19/02/2021, ce projet de production d'énergie électrique, ne nécessitera aucune construction d'ouvrage de desserte électrique par Territoire d'Énergie 47, permettant de répondre à un besoin exclusif de soutirage d'énergie.

Les ouvrages électriques, quant à eux nécessaires à l'évacuation de l'énergie électrique produite seront réalisés à la charge du demandeur sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS Lot-et-Garonne.

Dans le cas où la commune délivrerait une autorisation pour cette demande et dans un souci de conformité juridique, il est indispensable de reporter sur l'arrêté, les termes exacts contenus dans l'encadré ci-dessus.

Territoire d'Énergie 47 assurera la réalisation de cet ouvrage dans un délai de six mois maximum, sous réserve de l'enregistrement de la demande d'extension auprès de nos services, et à compter du paiement des participations au coût des travaux.

Restant bien évidemment à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Vice-Président de
Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne



Jean PINASSEAU